



Montréal, le 24 avril 2023

Objet : Commentaires concernant la « Feuille de route montréalaise en économie circulaire »

Service du greffe
Commission sur le transport et les travaux publics
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame, Monsieur,

L'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) aimerait vous transmettre quelques commentaires concernant la « Feuille de route montréalaise en économie circulaire », ainsi que vous féliciter pour ce travail de qualité.

L'AAPPQ représente et défend les intérêts de plus de 410 bureaux d'architectes en pratique privée au Québec, s'adressant ainsi à plus de 850 architectes patrons ou associés. La moitié des bureaux membres à l'AAPPQ sont situés sur l'île de Montréal et Laval, constituant des intervenants clés de cette Feuille de route. En effet, comme mentionné dans le document « Cadre stratégique Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire », le secteur de « **la construction et l'entretien des résidences et des infrastructures (...) représente 34% (88 millions de tonnes) de l'empreinte matérielle de la province** ». ¹ Nos membres sont ainsi directement visés par les stratégies et outils à mettre en œuvre pour agir de manière responsable et contribuer à une économie circulaire.

Notre association salue cette initiative très attendue par les professionnels québécois et montréalais de la construction. Nous partageons d'ailleurs les orientations et priorités stratégiques présentées par la Ville de Montréal et qui serviront de levier pour faciliter la transition de l'ensemble de l'écosystème d'affaires. L'AAPPQ soutient la vision préliminaire de la feuille de route, notamment la reconnaissance que les solutions innovantes passent par des entreprises « **outillées, accompagnées et appuyées par un écosystème de partenaires engagés** ». Ainsi, afin d'alimenter la réflexion pour constituer le plan d'action et les moyens à mettre en œuvre résultant de cette consultation publique, nous indiquons ci-dessous les éléments que nous croyons important de considérer.

L'accès à l'information et aux outils

Nous partageons la vision que l'information « est un outil clé pour susciter un changement de paradigme » (page 20) et que la Ville de Montréal peut jouer ce rôle. Nous encourageons vivement les démarches qui permettront une réflexion collective, telles que le **développement de communautés de pratique** (page 22).

La recherche, le développement et l'innovation doivent être soutenus financièrement

L'AAPPQ insiste sur l'importance de **collecter les données et mesurer les retombées des actions prises** pour contribuer à une économie circulaire. Ainsi, des améliorations peuvent être envisagées et l'atteinte de résultats optimisée. Ces efforts requièrent des outils et investissements humains et financiers. Le taux d'effort requis doit être soutenu par le biais de politiques ou **subventions axées sur**

¹ Selon rapport sur l'indice de circularité de l'économie (Circle Economy)



la recherche, le développement et l'innovation. La mise sur pied, entre autres, de centres de recherche ouverts en innovation (living lab) nous apparaît comme une piste très intéressante (page 35).

Le cadre réglementaire doit être adapté de manière créative

L'AAPPQ partage la vision que la Ville de Montréal a la pouvoir et la responsabilité de créer les conditions favorables à la transition vers l'économie circulaire. Nous tenons donc à insister sur l'importance **d'intégrer des critères d'économie circulaire dans les appels d'offres et d'inclure des objectifs en termes d'achat local et de réutilisation.** En ce sens, des solutions créatives seront nécessaires pour tenir compte des accords de commerce dans les marchés pour lesquels la dépense se situe au-dessus des seuils d'appels d'offres publics. L'article 573.1.0.14 de *la Loi sur les cités et villes* qui stipule que les municipalités doivent décrire les spécifications techniques relatives aux biens, aux services ou aux travaux en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle plutôt qu'en termes de caractéristiques descriptives est souvent difficile à concilier avec l'achat local, par exemple. Ainsi, en utilisant des leviers et outils municipaux dans ses projets, la Ville de Montréal pourrait avoir une incidence positive sur les donneurs d'ouvrage privés et être un exemple pour les autres donneurs d'ordre publics.

Il va donc de soi que ces initiatives vont devoir passer par l'adaptation du cadre réglementaire. Il est important de trouver des **solutions pour encourager ou contraindre l'achat local.**

Pour conclure, notre Association encourage la Ville de Montréal à continuer ses efforts et réflexions pour un plan d'action prometteur et ce, en concertation avec les acteurs du milieu de la construction, notamment. Les pistes explorées dans le cadre stratégique nous semblent encourageantes et nous sommes convaincus que la Ville de Montréal pourra proposer des solutions innovantes pour soutenir l'économie circulaire, y compris dans le domaine de la construction.

En vous remerciant de considérer ces commentaires, l'AAPPQ reste disponible pour répondre à vos questions et pour participer à cette réflexion collective

Lyne Parent
Directrice générale

À propos de l'AAPPQ

Organisme à but non lucratif créé en 1977, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) représente et défend les intérêts de près de 410 firmes d'architecture de toutes tailles, auprès des pouvoirs publics et des donneurs d'ouvrage. Sa mission est de renforcer le rôle de l'architecte en pratique privée, qui, en tant qu'un des principal garant de la qualité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise.